

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Trente-quatrième session
Genève, 12 – 16 juin 2017

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF

Note d'information établie par le Directeur général

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (ci-après dénommé "Fonds") approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/39/11. L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

"Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

- "i) la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l'assistance financière (c'est-à-dire la session suivante du comité),
- "ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
- "iii) les demandeurs éventuels qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance, mais pour lesquels les fonds nécessaires ne sont pas disponibles;
- "iv) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l'article 10,

- “v) les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l’article 10.

Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l’OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d’une note d’information précisant la décision prise à l’égard de chaque demandeur.”

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer au comité le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l’issue de sa réunion tenue en marge de la trente-quatrième session du comité. Ce rapport fait l’objet de l’annexe.

3. Le comité est informé que, conformément à l’article 6.d) de l’annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l’assemblée générale à sa trente-neuvième session, le Directeur général a pris note du contenu de ce rapport et adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif au paragraphe 4 dudit rapport.

[L’annexe suit]

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

CONSEIL CONSULTATIF

Rapport

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") à sa trente-quatrième Session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa vingt-sixième réunion le 14 juin 2017 sous la présidence de S. E. M. Michael TENE, membre d'office, en marge de la trente-quatrième session du comité.
2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/39/11.
3. Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/34/INF/4 en date du 15 mai 2017, distribuée avant l'ouverture de la trente-quatrième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 22 813,65 francs suisses au 12 mai 2017. Rappelant avec satisfaction la contribution la plus récente au Fonds, versée par le Gouvernement de l'Australie le 28 février 2017, le Conseil consultatif a encouragé les États membres de l'OMPI et autres donateurs potentiels à contribuer davantage au Fonds.
4. Le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des demandeurs figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/34/INF/4, ainsi que du contenu des demandes correspondantes, et conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11 :
 - i) future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : trente-cinquième session du comité, si le mandat de l'IGC est renouvelé par l'Assemblée générale de l'OMPI;
 - ii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session du comité, comme indiqué au paragraphe 4.i), (par ordre alphabétique) :

Mme Ali AII SHATU

M. Nelson DE LEÓN KANTULE

M. Stephen RWAGWERI

Mme Polina SHULBAEVA

Mme Jennifer TAULI CORPUZ

- iii) demandeurs dont l'examen de la demande par le Conseil consultatif devrait être reporté à la prochaine session du comité (par ordre alphabétique) :

M. Isa ADAMU

Mme Edna Maria DA COSTA E SILVA

M. Almouctar MAHAMADOU

M. John Kolol OLE TINGOI

M. Vincent Phemelo RAPOO

- iv) demandeurs dont la demande de participation devrait être rejetée (par ordre alphabétique) :

M. Tayeb DJELLAL

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient seront transmis au Directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 14 juin 2017

Liste des membres du Conseil consultatif :

S. E. M. Michael TENE, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente de l'Indonésie, Genève, président du Conseil consultatif, vice-président du comité intergouvernemental, membre d'office [signé]

et, par ordre alphabétique :

M. Hamadi AG MOHAMED ABBA, représentant, ADJMOR (Mali) [signé]

M. Abdoul Aziz DIENG, conseiller technique, Ministère de la culture et de la communication (Sénégal) [signé]

M. Parviz EMOMOV, deuxième secrétaire, Mission permanente du Tadjikistan, Genève [signé]

Mme Aideen FITZGERALD, responsable des politiques, Section de la politique et de la coopération internationales, IP Australia (Australie) [signé]

Mme June LORENZO, représentante, Indigenous World Association (IWA) (États-Unis d'Amérique) [signé]

Mme Ñusta MALDONADO, troisième secrétaire, Mission permanente de l'Équateur, Genève [signé]

M. Kamal Kumar RAI, représentant, Himalayan Folklore and Biodiversity Study Program, IPs Society for Wetland Biodiversity Conservation (Népal) [signé]

Mme Ofa Veiqaravi SOLIMAILAGI, juriste principale, Bureau du procureur général, Suva (Fidji) [signé]

[Fin de l'annexe et du document]